

ci institués par le pape. A l'origine, il n'y avait que les juges qui pussent donner l'authenticité aux actes, mais Philippe le Bel assura ce privilège aux notaires.

Dans le cours des siècles, la profession se perfectionna, et à l'époque de la Révolution, de nombreux arrêts lui avaient donné une position considérable.

Il y eut, un jour, à Montréal, une discussion pour savoir qui, des notaires ou des avocats, avait le droit d'être placé avant l'autre dans la procession de la Fête Dieu. Naturellement, les premiers l'emportèrent, parce qu'ils étaient les plus loquaces, mais ce fut encore une question de savoir si cela était juste.

La Révolution fit disparaître les notaires royaux pour les remplacer par les notaires publics, mais le grand nivellement du siècle dernier ne fit pas perdre de sa dignité à la profession. "Si les notaires n'existaient pas, a dit Gailly, les juges ne pourraient croire personne."

Son Honneur constate avec plaisir que, depuis quelques années, on a fait de louables efforts pour conserver et augmenter le prestige et l'autorité de la profession de notaire. L'organisation civile de la province de Québec est parfaite, dit-il, celle de votre profession l'est aussi, et nous avons ainsi la certitude de pouvoir assurer le bonheur de la nation.

Le Cercle des notaires, ajoute Son Honneur, est venu fortifier la Chambre des notaires. C'était du sang nouveau, un apport d'enthousiasme qui a eu une influence bienfaisante pour le progrès constant et très accentué de la profession.

Le lieutenant-gouverneur a terminé son discours en citant le texte latin de Chasseneux, que nous reproduisons comme épigraphe au premier numéro de la *Revue du Notariat*.

M. M.-E. Bernier, député de St-Hyacinthe, a répondu au toast porté au parlement du Canada et à la législature. Son discours, semé de saillies heureuses et pleines de sel, a été vivement applaudi. Il a fait un tableau humoristique de la profession des notaires, comme elle était considérée il y a cinquante ans. La suprême ambition du notaire, à cette époque, était de devenir secrétaire de la municipalité. Il rappelle qu'un notaire de la campagne fut un jour nommé marguillier de son église, mais à condition qu'il renoncerait à sa profession.

Aujourd'hui, il peut dire sans crainte de contradiction que la profession de notaire est l'égale de n'importe quelle autre.

L'orateur fait une énumération de notaires ayant occupé de hautes positions sociales. Il cite en particulier les noms de Louis Archambault, Denis Emery Papineau et Casimir-Fidèle Papineau. On a vu des notaires députés, conseillers législatifs, sénateurs ; on a vu un